

Assurance Assistance aux personnes

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : Filassistance International – Société anonyme régie par le Code des assurances

immatriculée en France - N° SIREN : 433012689


Produit : FIC17INF0503



Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Les garanties du produit d'assistance aux personnes ont pour vocation d'aider les bénéficiaires en cas de maladie ou de déménagement.




Qu'est-ce qui est assuré ?

Les montants des prestations sont soumis à des plafonds maximum qui varient en fonction de l'évènement qui donne droit à la garantie. Ils sont détaillés dans la notice d'information.


GARANTIES SYSTEMATIQUEMENT INCLUSES
Assistance dépendance

- ✓ **Dès l'adhésion** : informations juridiques et vie pratique (renseignements réglementaires, renseignements vie pratique), informations médicales
- ✓ **En cas de maladie de l'adhérent** : recherche d'un médecin, d'une infirmière ou d'un intervenant paramédical
- ✓ **En cas de déménagement en France de l'adhérent** : livraison de repas, de courses, de médicaments ; télé sécurité, garde du domicile (vigile) ; garde des petits-enfants, des animaux de compagnie ; aide-ménagère, accompagnateur dans les déplacements ; auxiliaire de vie, professionnels paramédicaux ; coiffeur, pédicure, esthéticienne, dame de compagnie, service "blanchisserie" ; tout autre service de proximité répondant à un besoin lié à l'organisation de la vie quotidienne (taxis, gares, aéroports, loueurs de véhicules, gendarmeries, entreprises de dépannage situées dans un rayon de 30 km du domicile ...) ; téléassistance.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Sinistres pour lesquels le fait générateur est né en dehors de la période couverture ou était connu par le bénéficiaire avant l'adhésion



Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

PRINCIPALES EXCLUSIONS
Exclusions applicables à toutes les garanties

- ! **Frais liés aux transports primaires d'urgence**
- ! **Conséquences de l'insuffisance ou de l'indisponibilité temporaire de prestataires localement**



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Les garanties assistance aux personnes sont acquises en France métropolitaine y compris la Corse, les Principautés de Monaco et d'Andorre et les Départements-Régions d'Outre-mer français : Guadeloupe, Guyane française, Martinique et la Réunion



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie l'assuré doit :

- payer la prime lors de l'adhésion et pendant toute la durée du contrat,
- déclarer le sinistre à **FILASSISTANCE INTERNATIONAL** dans un délai de 5 jours à compter de sa survenance,
- obtenir l'accord préalable de **FILASSISTANCE INTERNATIONAL** avant d'entamer toute démarche.



Quand et comment effectuer les paiements ?

Les primes d'assistance sont prélevées en même temps que la prime d'assurance du contrat n° **2795N** de **CNP ASSURANCES**.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La couverture commence à partir de la date d'adhésion au contrat d'assurance n° **2795N** de **CNP ASSURANCES**.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an et se renouvelle automatiquement d'année en année à sa date d'échéance principale (31 décembre) sauf résiliation par l'une des parties dans les cas et conditions fixées au contrat.

La couverture prend fin :

- en cas de cessation de l'adhésion au contrat collectif d'assurance n° **2795N** de **CNP ASSURANCES**,
- en cas de résiliation du contrat collectif d'assistance n° **FIC17INF0503**.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation de l'adhésion au contrat d'assurance n° **2795N** de **CNP ASSURANCES** emporte la résiliation du contrat d'assistance.

FILASSISTANCE INTERNATIONAL – Société anonyme au capital de 4 100 000 euros – 433 012 689 RCS Nanterre – Siège social : 108 Bureaux de la Colline – 92213 CLOUD Cedex – Entreprise régie par le Code des assurances - www.filassistance.fr